

La République du Centre, 26 juillet 2018

POLITIQUE ■ Une proposition de loi contre la délinquance routière examinée, aujourd'hui, au Sénat

Un coup d'arrêt aux rodéos motorisés ?

Le sénateur PS, Jean-Pierre Sauer sera, ce jeudi, le porte-parole d'un collectif sénatorial visant à faire voter, en France, un décret qui punira de 15.000 euros les forces de l'ordre.



Une scène de rodéo motorisé, à l'heure de l'été, certains passent des heures à faire des rodéos, et pour eux, ce sera un fait de justice de la suite en France, mais aussi dans

Un an de prison et 15.000 €

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après un an de discussion, au Sénat, prévoit une sanction d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Une peine encore abordable en cas de

possibilité d'installer des caméras sur les véhicules de patrouille. Et ce, pour tenter d'établir les infractions. Les contrôles, les constatations, les procès-verbaux, les amendes, les poursuites, les condamnations, ne se font pas sans un coup de main de la justice.

Caméras embarquées

Aussi d'équiper-elles de caméras embarquées, ce sera un fait de justice de la suite en France, mais aussi dans

Très dangereux, les bruyants rodéos empoisonnent aussi la vie de beaucoup de riverains



Jean-Pierre Sauer, sénateur PS du Loiret

Un an de prison et 15.000 €

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après un an de discussion, au Sénat, prévoit une sanction d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Une peine encore abordable en cas de

possibilité d'installer des caméras sur les véhicules de patrouille. Et ce, pour tenter d'établir les infractions. Les contrôles, les constatations, les procès-verbaux, les amendes, les poursuites, les condamnations, ne se font pas sans un coup de main de la justice.

Caméras embarquées

Aussi d'équiper-elles de caméras embarquées, ce sera un fait de justice de la suite en France, mais aussi dans

Très dangereux, les bruyants rodéos empoisonnent aussi la vie de beaucoup de riverains

Un an de prison et 15.000 €

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après un an de discussion, au Sénat, prévoit une sanction d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Une peine encore abordable en cas de

possibilité d'installer des caméras sur les véhicules de patrouille. Et ce, pour tenter d'établir les infractions. Les contrôles, les constatations, les procès-verbaux, les amendes, les poursuites, les condamnations, ne se font pas sans un coup de main de la justice.

Caméras embarquées

Aussi d'équiper-elles de caméras embarquées, ce sera un fait de justice de la suite en France, mais aussi dans

Très dangereux, les bruyants rodéos empoisonnent aussi la vie de beaucoup de riverains

Un an de prison et 15.000 €

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après un an de discussion, au Sénat, prévoit une sanction d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Une peine encore abordable en cas de

possibilité d'installer des caméras sur les véhicules de patrouille. Et ce, pour tenter d'établir les infractions. Les contrôles, les constatations, les procès-verbaux, les amendes, les poursuites, les condamnations, ne se font pas sans un coup de main de la justice.

Caméras embarquées

Aussi d'équiper-elles de caméras embarquées, ce sera un fait de justice de la suite en France, mais aussi dans

Très dangereux, les bruyants rodéos empoisonnent aussi la vie de beaucoup de riverains

Un an de prison et 15.000 €

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après un an de discussion, au Sénat, prévoit une sanction d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Une peine encore abordable en cas de

possibilité d'installer des caméras sur les véhicules de patrouille. Et ce, pour tenter d'établir les infractions. Les contrôles, les constatations, les procès-verbaux, les amendes, les poursuites, les condamnations, ne se font pas sans un coup de main de la justice.

Caméras embarquées

Aussi d'équiper-elles de caméras embarquées, ce sera un fait de justice de la suite en France, mais aussi dans

Très dangereux, les bruyants rodéos empoisonnent aussi la vie de beaucoup de riverains

Un an de prison et 15.000 €

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après un an de discussion, au Sénat, prévoit une sanction d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Une peine encore abordable en cas de

possibilité d'installer des caméras sur les véhicules de patrouille. Et ce, pour tenter d'établir les infractions. Les contrôles, les constatations, les procès-verbaux, les amendes, les poursuites, les condamnations, ne se font pas sans un coup de main de la justice.

Caméras embarquées

Aussi d'équiper-elles de caméras embarquées, ce sera un fait de justice de la suite en France, mais aussi dans

Très dangereux, les bruyants rodéos empoisonnent aussi la vie de beaucoup de riverains

Un an de prison et 15.000 €

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après un an de discussion, au Sénat, prévoit une sanction d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Une peine encore abordable en cas de

possibilité d'installer des caméras sur les véhicules de patrouille. Et ce, pour tenter d'établir les infractions. Les contrôles, les constatations, les procès-verbaux, les amendes, les poursuites, les condamnations, ne se font pas sans un coup de main de la justice.

Un phénomène présent à Orléans, mais pas seulement

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.

« Rites » ou rodéos ?

Il voit aussi d'un bon œil la proposition de loi qui vise à punir de 15.000 euros les forces de l'ordre.